

[Cliquez ici pour signer la pétition](#)

### Militer : un crime ?

Ils sont deux comédiens et deux réalisateurs qui comparaitront le 14 septembre devant la 14<sup>e</sup> chambre correctionnelle de Bobigny (93). Après 3 ans de contrôle judiciaire, ils doivent répondre, selon les cas, de « violences en réunion », « menaces de mort », « dégradations », « violences volontaires » et « entrave à la liberté du travail et d'expression ». Ceci, dans le contexte du mouvement de 2003 des professionnels du spectacle pour défendre leurs droits sociaux.

Alors qu'ils tentaient avec d'autres d'intervenir sur le plateau de « Star Academy » afin de mobiliser les techniciens, les artistes et le public sur leur combat, ils seront bloqués dans le hall d'entrée par des agents de sécurité particulièrement agressifs. Blessés, lorsqu'ils voudront porter plainte contre les auteurs de ces violences, ils seront arrêtés et placés en garde à vue, puis mis en examen.

Etait-il criminel d'avoir considéré le plateau de « Star Academy » au même titre que les autres plateaux de tournage sur lesquels la campagne d'information s'était déroulée chaque fois sans violence ? Etait-il criminel que des professionnels viennent informer ces apprentis « stars » - chair à canon des industriels du divertissement médiatique- de ce qui les attendait si un jour ils devenaient professionnels ? N'est-il pas criminel de contraindre des artistes et techniciens du spectacle à lutter pendant des années pour faire entendre leur voix qui dit « je veux vivre de mon métier » ?

Ce procès intervient alors que :

- le ministre joue la montre et recherche des signataires pour le projet de protocole d'accord du 18 avril 2006 qui, pour l'essentiel, conforterait le protocole du 26 juin 2003,
- plus de 470 parlementaires, qui s'y étaient engagés, se voient incapables de faire examiner par l'Assemblée nationale une Proposition de projet de loi,
- le Fonds transitoire est transformé en Fonds de professionnalisation, confirmant l'exclusion du droit à l'assurance chômage pour de nombreux professionnels
- les subventions de la culture stagnent,
- à l'occasion de contrôles, particulièrement ciblés sur les entreprises les plus fragiles, on stigmatise des salariés au regard des pratiques de leurs employeurs,
- les donneurs d'ordre, collectivités territoriales, institutions, structure de diffusions, hôpitaux et Education nationale refusent d'assumer leurs responsabilités vis-à-vis des salariés du spectacle,
- on criminalise ceux qui résistent.

**NON à la criminalisation des luttes !**  
**NON à une justice pour l'exemple !**

**Nous vous invitons à signer et faire signer la pétition **AVANT LE 14 SEPTEMBRE 2006****

**A participer au **Rassemblement le 14 septembre prochain à 11 h**, devant le Palais de justice TGI de Bobigny, 173 avenue Paul Vaillant Couturier - M° Bobigny- Pablo Picasso**

**Et à être **Présents à l'audience de la 14<sup>ème</sup> chambre correctionnelle le même jour à 13 h** - TGI de Bobigny -**

[Cliquez ici pour signer la pétition](#)